



SÉCURITÉ ÉLUS,  
**nous** protégeons  
celles et ceux qui s'engagent

L'ASSURANCE DES TERRITOIRES



**Le mandat local est un exercice aussi passionnant qu'exigeant.**

Présents sur tous les fronts, confrontés à des situations imprévues, les élus locaux engagent leur responsabilité sur chaque décision. C'est pourquoi le contrat « Sécurité élus » vous accompagne et vous protège, dans l'exercice de votre fonction, en cas de mises en cause personnelles dont vous pourriez faire l'objet.

# Une assurance adaptée pour **vous** protéger\*

## Protection juridique

Les frais de défense liés à une mise en cause devant les juridictions civiles, administratives ou pénales en raison d'une faute commise dans l'exercice de votre mandat sont pris en charge. SMACL Assurances prend également charge les frais de recours amiable ou judiciaire pour obtenir la réparation des dommages qu'un tiers vous a causés dans l'exercice de vos fonctions. Vous pouvez choisir votre avocat en toute liberté.

## Responsabilité personnelle

« Sécurité élus » couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, à la suite d'une faute personnelle commise dans l'exercice de votre mandat.

## Indemnisation des dommages corporels

Si vous êtes victime de dommages corporels consécutifs à un accident dans l'exercice de votre mandat, SMACL Assurances prend en charge votre indemnisation.

## Interruption d'activité professionnelle

Vous devez interrompre votre activité professionnelle suite à un événement affectant le fonctionnement de la collectivité survenu dans votre collectivité, SMACL Assurances vous verse une indemnité pour compenser votre perte de revenus.



**nouveau**

## Reconstitution d'image

Lorsque les tribunaux reconnaissent que vous avez été victime de dénonciation calomnieuse, d'injure ou de diffamation, SMACL Assurances prend en charge les dépenses de communication nécessaires à la reconstitution de votre image (y compris sur Internet).



## BON À SAVOIR

Le contrat « Sécurité élus » est **une assurance individuelle**.  
Le Conseil d'État et la Cour des comptes précisent qu'elle ne peut être imputée sur le budget de la collectivité.  
Cela implique que la cotisation est à la charge de l' élu.

Le **+** juridique

## Les **+** SMACL Assurances

### Une information en continu grâce à notre Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale

Vous recevrez, tout au long de votre mandat, une veille juridique pour faciliter la mise en conformité de vos pratiques avec les nouvelles contraintes réglementaires et les dernières jurisprudences.

# Des services à la mesure de **votre** engagement\*



## Assistance psychologique

Une écoute psychologique est organisée et prise en charge par SMACL Assistance suite à la survenance d'événements traumatisants (accident, maladie grave, agression, mise en cause judiciaire, etc.).



## Assistance aux personnes

En plus de votre rapatriement en cas d'événement grave survenu dans l'exercice de votre mandat (maladie, accident, décès, etc.), SMACL Assistance prend en charge vos frais de déplacement vous permettant d'assurer vos obligations de service public.

Ces déplacements doivent être liés à des événements accidentels ayant des impacts sur la sécurité, la tranquillité ou la santé de vos administrés.



## Information juridique

Bénéficiez de l'expertise de juristes pour répondre aux questions liées à votre mandat.



## Actualité juridique et Jurisprudence

Retrouvez une actualité complète sur les risques encourus par les élus sur le site de l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale.

[www.observatoire-collectivites.org](http://www.observatoire-collectivites.org)

Rendez-vous sur

[smacl.fr](http://smacl.fr)

pour souscrire en ligne

\* Selon les conditions, limites et exclusions prévues au contrat

## Un contrat réservé aux élus locaux

Le contrat « Sécurité élus » s'adresse aux élus des communes et des intercommunalités, des conseils départementaux et régionaux. Les dirigeants ou les administrateurs d'Entreprises publiques locales (EPL) peuvent également en bénéficier à deux conditions : être titulaire d'un mandat électif et représenter leur collectivité au sein de l'EPL.

## À NE PAS CONFONDRE

Votre contrat « Sécurité élus » est différent de l'assurance Protection fonctionnelle.

Cette dernière prend en charge la défense pénale et la protection des élus en dehors de fautes personnelles détachables des fonctions.



# Les montants de garanties de l'offre « Sécurité élus »\*

Garanties	Plafonds des garanties par sinistre	Franchise
<b>Protection juridique de l'élu</b>		
Action amiable ou judiciaire	À concurrence de 30 000 €	Aucune
<b>Information juridique</b>		
Information juridique par téléphone	De 8 h à 19 h du lundi au vendredi et de 8 h à 12 h le samedi	Aucune
<b>Responsabilité personnelle de l'élu dans l'exercice de son mandat</b>		
Tous dommages confondus	10 000 000 €	Aucune
Dommages matériels et immatériels consécutifs	5 000 000 €	Aucune
Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 €	Aucune
Dommages de pollution accidentelle	2 000 000 €	Aucune
<b>Dommages corporels de l'élu dans l'exercice de son mandat</b>		
Tous dommages corporels accidentels	À concurrence de 500 000 €*	Selon garanties*
<b>Reconstitution d'image <span style="background-color: #f4a460; padding: 2px;">Le + produit</span></b>		
Prise en charge des dépenses de communication pour reconstituer l'image	6 000 €	Aucune
<b>Interruption d'activité professionnelle</b>		
Indemnité en cas d'événement affectant le fonctionnement de la collectivité	À concurrence de 200 € par jour dans la limite de 8 jours	Aucune
<b>Prestation d'assistance</b>		
Assistance aux personnes	Monde entier	Aucune
Assistance psychologique	À concurrence de 5 entretiens téléphoniques individuels et de 3 entretiens en face à face avec un psychologue	Aucune

\*Voir détail aux conditions générales



**05 49 32 43 83** (prix d'un appel local)  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h



**securite-elus@smacl.fr**



**141, avenue Salvador-Allende**  
CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9



**Espace assuré**  
smacl.fr



Conçu, distribué et assuré par SMACL ASSURANCES  
**SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°833 817 224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.



07/2024 - Conception : Direction développement et communication SMACL Assurances.  
Photo : Kim Redler.

